Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
72 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St-James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciacion et Soraparu.
145 Tchoupitoulas et Soraparu.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrième et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4
183 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad: Sterns Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean: station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart: Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Bourgogne et N. Remparts: Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
531 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annonciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenua Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster,
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

E. S. COBB.

INSTALLATION DE LAITERIE

La Propriété de P. LOUSTAU.

A l'encoignure de la rue Broad et l'avenue Washington.

Jeudi, le 28 février 1907, à 11 heures a. m.

40 vaches, 10 veaux, 1 taureau, 4 bons chevaux, 1 wagon à lait aussi bon que neuf, 1 charrette à lait, 2 wagon à fourrage, 3 jeux de harnais, 8 auges à fourrage, 1 jeu de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une laiterie.

Conditions de la vente. Toutes les sommes au-dessous de $100.00, comptant sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle.

E. S. COBB Encanteur. Bureau, 925 rue Gravier.

24 fév—24 27 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Castrogiovianni vs Elyhu Summers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 80.598 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 4 mars 1907, à 10.30 heures a.m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

1° Le terme du bail non expiré de tout le rez-de-chaussée, excepté la partie occupée comme un salon de barbe. No —— avenue Elmire à l'encoignure de la rue Alix, 5me District, ledit bail expirant le 10 avril 1909 et le loyer étant de $3. par mois payable mensuellement et en cas que la vente dudit bail n'aura pas lieu, alors il sera offert en vente.

2° Le droit d'occupation dessus les lieux de la date de la vente au 10 avril 1909.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

N. E. Humphrey avocat pour le demandeur.

20 fév—20 26—mars 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Carrie McGuigin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 80 707—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jefferson D. McGuigin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richardson & Soulé, avocats.

20 fév—20 24—mars 1

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

—DE—

JEAN BAPTISTE CHALAIRE

No 81.403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu le 23 janvier 1907 et signé le 24 janvier 1907, par l'Honorable John St Paul juge de ladite Cour, Division C, dans cette affaire, ordonnant la vente de propriété foncière ci-après décrite pour effectuer un partage, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 27 février 1907, à midi, en mon Bureau et Bourse, No 239 rue Bourbon, en cette ville, à savoir—

Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 915, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Prieur et Johnson désignés comme lots B, C, E, F, G, et le lot du fond D, sur un devis annexé à l'inventaire pris par A. J. Villeré, notaire, le 15 janvier 1907 et lesquels lots mesurant comme suit:

Les lots B et C chacun 30 pieds à la rue Prieur par 16 de profondeur. Les lots E, F et G, chacun 32' de face à la rue Marigny par 111' 2" 7" de profondeur et le fond du dit lot D, 71' 2" 7" de face à la rue Prieur par 32 de profondeur.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, pour des billets des acquéreurs payables un an après date, portant intérêt à 7 0|0 par an du jour de la vente publique jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets.

Les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1907. Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix de la vente devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Voyez le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur.
239 rue Bourbon.

A. J. Villeré, avocat.
27 jan—27—fév 3 10 17 24 27

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 26 MARS 1907.

Succession de John David et Missouri Masson, sa femme.

No 81 561—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division E.

Une Bâtisse en Bois à un Etage, Sur Deux Lots de Terre.

No 832 RUE FLOOD.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Bureau 846 rue Commune—MARDI, le 26 mars 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 19 février 1907, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 224 borné par les rues Flood Dauphine, Bourgogne et Audry. Lesdits lots sont désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 avril 1870, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 39 du livre de plans No sept, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Flood par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Robert Légier, notaire.

PETER GALLAGHER.
Encanteur.

Walter L. Gleason, Avocat.
23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 26

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de succession.

Dix-huit beaux lots de terre, avec deux cottages simples, couverts en ardoises.

Dans la succession de Frederick Thiell. No 81,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune — MARDI, le 26 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé le 20 février 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Dix-huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 165, maintenant l'ilet 1384, borné par les rues Arts, Law, Painters et Magistrate (maintenant N. Dorgenois), lesdits lots sont numérotés de six à vingt trois, tous inclusivement, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun trente deux pieds (32) de face à la rue Arts par une profondeur de cent vingt deux pieds huit pouces (122' 8") entre lignes égales et parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Law et Arts; les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Law par une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 9 lignes entre lignes égales et parallèles, les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Painters par une profondeur de 122 pieds et 8 pouces entre lignes égales et parallèles; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Law et Painters; et le lot No 22 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant N. Dorgenois); le lot No 23 mesurant 32 pieds de face à la rue Magistrat (maintenant N. Dorgenois) par une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 9 lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après le plan annexé à un acte de vente passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire, le 2 octobre 1903.

Les améliorations sur cette propriété consistent de deux cottages simples couverts en ardoises avec 4 chambres chacun, dépendances, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907, faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan et Arthur Landry, avocats.

23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de A. M. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74 700 —Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte présenté par Mary E. Miller, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Rice & Montgomery, avocats.

26 fév—26—mars 2 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

SIXIEME DISTRICT.

Bon Placement.

No 1121 rue Cadiz, entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE LUKE HARDY.

No 80 839—Cour Civile de District — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 28 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 janvier 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée (autrefois Plaquemine), Cadiz, Chestnut et Jéna, et mesurant vingt huit pieds quatre pouces de face à la rue Cadiz par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est complètement démontré sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, un notaire en cette ville, le 6 mars 1876, et comprenant une portion de devant du lot désigné par le No 21, sur un plan dans le livre de plan annexé à un acte passé pardevant Sélim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865.

Les améliorations sont connues comme No 1121 rue Cadiz et comprenant un cottage simple, retiré de la banquette, et contenant quatre chambres, chemin de voiture sur le côté, citerne et hangar.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication et d'assumer les taxes pour l'année 1907, l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 jan—27—fév 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots du Troisième District.

Une chance pour spéculation.

Succession vacante de William Schmidt. No 80 989—Cour Civile District—Div C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 7 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, de l'ilet No 37 du Faubourg Clouet, borné par les rues Clouet, Joséphine, Feliciana et Solidelle; enregistrés dans le livre du Bureau des Transferts 21, folio 44.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre terrains pour construire dans le Troisième District.

Succession vacante de Joseph Manuel DeLabarre.—No 80.991 Cour Civile de District Division D

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 7 mars 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après, à savoir—

Les lots 12, 13, 14 et 15 dans l'ilet No 38 dans le Faubourg Washington, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Vertu, enregistré dans le livre du Bureau des Transferts 19, folio 368.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 80.685, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Marcel Bernard vs George Pizero et al.

Cottage Désirable, 1816 rue Allen.

PAR W. R. METZLER Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge d la Div. D. et à moi adressé, je vendrai.

JEUDI, 28 Mars à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouveau St Bernard (autrefois St Bernard), Roman (autrefois Solidelle), Prieur (autrefois Joséphine) et Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq sur un plan daté le 7 avril 1854, déposé en l'étude de Paul E. Lareache, ancien notaire en cette ville, comme plan No 29, du livre des plans marqué L.d après lequel dit plan ledit lot mesurant 30' 10" 7" de face à la rue Nouveau St Bernard (maintenant Allen), 33' 8" 1" de largeur dans le fond par 133' 4" 6" de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4 et 123' 2" 5" de profondeur sur le côté opposé.

Etant la même propriété acquise par Marcel Bernard de Marguerite Pizero et al, par acte passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 29me jour de mai 1905 et enregistré dans le livre des transferts 202 folio 5 6.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication, payer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire.

L. P. Bryant, avocat.

W. R. METZLER, Encanteur.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Emanuele Calderara vs John Lofaso et Joseph Lofaso, indiv duellement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 28.503—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 28me jour de février 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un pool table Balls, Cue racks, Un cash register, Installation pour bar. Un lot de liqueurs assorties. Verres pour buvette, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. —WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Philip J. Patorno, avocat pour le demandeur. 17 fév—17 23 28

Mme Elizabeth Glennon et Wm J. Glennon pour autoriser vs Walter P. Levandais.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 28 714. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux Nos 2200 et 2202 avenue Tulane, à l'encoignure de la rue Galvez, dans le Premier District de cette ville MERCREDI, le 27me jour de février 1907 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir — Une buvette dans le fond, installations, 1 comptoir, boîte à bière, 1 comptoir d'huîtres, 2 stoves, 1 lot de chaises, tables, verres de buvette, 1 vitrine, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau —Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans:—J. J. Reilley, avocat pour la demanderesse. 17 fév—17 23 27

CHARTER

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana for the year 1904 approved July the 4th, 1904 they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I.

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products, to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills, to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may de issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th. day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affaires of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be autorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to autorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated, in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post office adress designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX.

D. A. Hackney, R. H. Hackney and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President, D. A. Hackney, as secretary treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers hereto have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the City of New Orleans, in the presence of Louis P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City, who hereunto signed their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforesaid after due reading of the whole.

(Signed)

D. A. HACKNEY, R. H. HACKNEY
W. J. YOUNG, LOUIS P. BRYANT
GEORGE W. KENDALL.
J. G. EUSTIS, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Co., was this day duly recorded in my office, in Book 849 Folio 722.

New Orleans, October 10th, 1906.

(Signed) EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify the above and foregoing articles of incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Company together with the certificate of the Recorder of Mortgages for the parish of Orleans to be a true and correct copy of the original extant and on file in my office.

New Orleans October 15th, 1906.

J. G. EUSTIS, Not. Pub.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a notary public, duly commissioned and qualified, personally came and appeared August C. Wuerpel, a resident of this city, and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State, created by act before O. DeArmas late notary, on November 15th 1887, mortgage office, book 353, folio 239, and amended by act before Fred Zengel, May 23rd, 1895, mortgage office, book 516, folio 670, as per act before F. D. Charbonnet, notary, on November 26th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before B. Rouen, notary public, on December 11th 1899, mortgage office, book 646, folio 684, who declared, that at a general meeting of the stockholders of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held on December 6th, 1905, called in accordance with Act 149 of the Legislative Session of 1898, and preceded by the notices therein required, the capital stock of said corporation was increased from the sum of two hundred and fifty thousand dollars to the sum of five million dollars; said increase receiving the affirmative votes of 19,788 shares out of a total of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes; as the whole will more fully appear by reference to the minutes of said meeting hereto annexed as part hereof, within which is incorporated an affidavit of said appearer to the giving and publishing of the notices required by law.

And in accordance therewith Article III of the charter of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY is changed to read as follows:

ARTICLE III.

"The capital stock of this corporation is hereby fixed at the sum of five million dollars, divided into and represented by five hundred thousand shares of the par value of ten dollars each."

And said appearer declared that he appears before me, notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, to the end that same may be recorded and filed in the office of the Secretary of State, according to law and I have paragraphed said minutes "Ne Varietur" for identity with this act and have annexed said minutes hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign their name with said party, and me, the notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed.)

A. C. WUERPEL.
W. E. ADOLPH.
JNO. L. CORCORAN.
JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing act of amendment of corporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY was this day duly recorded in my office, in Book 849, Folio ——.

New Orleans, La., September 4th, 1906.

(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages.

A true copy:
(Seal) JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA — PARISH OF ORLEANS.

Be it known, that on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a Notary Public, in and for this Parish and State, duly commissioned and qualified, personally came and appeared, A. C. Wuerpel, a resident of this city and the President of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this City and State, created by Act before O. DeArmas, late Notary, on November 15th, 1887, mortgage office book 359, folio 239, and amended by Act before Fred Zengel Notary Public, May 23rd, 1895, mortgage office book 516, folio 670, as per Act before F. D. Charbonnet, Notary Public, on November 26th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before B. Rouen, Notary Public, on December 11th, 1899, mortgage office book 646, folio 684.

Who declared: That at a general meeting of the stockholders of said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held in this city on December 6th, 1905, in accordance with Article IX of the charter, an amendment was adopted striking out Article VII and substituting in lieu thereof, the following:

ARTICLE VII.

"All the powers of this corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors composed of not less than nine nor more than fifteen stockholders, the number for each year to be fixed by resolution of the Board before the annual election herein provided for, each holding not less than twenty-five shares of its stock, elected annually on the second Wednesday in May in each and every year, (provided that the present Board of Directors shall have the right to elect not more than six additional directors to serve with them till the annual election in May, 1906), after due notice three times in ten days in one of the morning daily papers of this city. Each shareholder present or represented at said meeting shall be entitled to one vote for each share held by him, and the persons receiving a majority of the votes cast at said meeting shall be declared elected.

The Directors shall elect from their number a President and one or more Vice-Presidents.

In the event of a vacancy occuring on the Board, the remaining Directors shall elect a stockholder of the same qualifications to fill the unexpired term.

A majority of the whole Board shall constitute a quorum.

The Board of Directors of this corporation shall have the right at any time to sell all or any part of its property for cash or on terms of credit or to exchange it for stock in some other corporation, at such price and on such terms as to the Board of Directors may deem proper; or to sell same for part cash and part stock, and in the event of any such sale, the cash, if any, after paying the debts of the corporation, if any, shall be divided ratably among the stockholders, and the stock in any other corporation, if received, shall be represented by certificates of the new corporation to be delivered to the stockholders of this corporation in proportion to their interests therein; if such sale disposes of all the property of this corporation, then the payments and delivery of stock above referred to shall be made only on surrender of the certificates of stock in this corporation.

That amendment received the affirmative votes of 19,481 shares out of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to a copy of the minutes of said meeting attested by said appearer.

And said appearer declared that he appeared before me, Notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, to the end that same may be filed and recorded in the office of the Secretary of State according to law, and I have paragraphed said minutes "No Varietur" for identity with this act, and have annoxed them hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign with said party and me, Notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed)—

A. C. WUERPEL,
W. E. ADOLPH.
JNO. L. CORCORAN.
JOHN C. DAVEY, Jr.,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Amendment of Incorporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY, was this day duly recorded in my office in book 849 folio ——.

New Orleans, La., Sept. 4th 1906.

[Signed] EMILE LEONARD
Deputy Recorder of Mortgages.

[Seal]

A True Copy.
JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire D'Echaux et McEwen Lumber Company, Limited, demandant des receveurs

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,623—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par la Teutonia Bank and Trust Company, et Frederick Querens, Jr, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin Ory et Dart et Kernan avocats.

27 fév—27—mars 3 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Jacob Salzer, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,774 — Division A—Attendu que Henry F. Salzer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Jacob Salzer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Joseph Lautenschlaeger avocat

27 fév—27—mars 3 8

Succession de Nicholas Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 81.852—Division D—Attendu que Michael Kremer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Kremer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Meyer S. Dreyfus, avocat. 27 fév—27—mars 3 8

Succession vacante de François Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80 696— Division E—Attendu que Adolfo Dugué administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession vacante de François Bertrand, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat.

27 fév—27—mars 3 8

Succession de John H. Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,845—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Tyler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

27 fév—1f

Succession vacante de Dona Rosalia Bonaventa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 81,787—Division E—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession vacante de Dona Rosalia Bonaventa, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. T. Florance, avocat. 22 fév—27 26—mars 3

Succession de Louis Hamilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80,004—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté, par Mme Florence Smith, veuve de Louis Hamilton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. E. A. Parsons, avocat.

19 fév—19 23 28

Succession de O. C. Blandin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,406—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Carrie T. Desdunes, veuve de O. C. Blandin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas F. Claiborne, Alfred Grima, avocats.

19 fév—19 23 28

Succession de J. H. Shay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80.601—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, avocat. 20 fév—20 24—mars 1

Succession de Leonard Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81.443—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Josephine C. Schneider, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos Lautenschlaeger, avocat. 20 fév—20 24—mars 1

HOTEL BRUNO

RESTAURANT MAINTENANT OUVERT

Tout ce qu'il y a de Mieux et un Prompt Service.

LUNCH DES NEGOCIANTS, 30c.

De 11 a. m. à 2 p. m.

Concert Tous les Jours.

COIN IBERVILLE ET DAUPHINE.

20 sept—Gm—jeu dim

MALADIES NERVEUSES

Guérison Certaine

PAR LE

Sirop Henry Mure

Succès assuré par 45 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.

POUR LA GUÉRISON DE

EPILEPSIE HYSTERIE | VERTIGES
HYSTERO-EPILEPSIE | CRISES NERVEUSES
DANSE de SAINT-GUY | MIGRAINES
DIABETE SUCRÉ | INSOMNIE
MALADIES du CERVEAU | EBLOUISSEMENTS
et de la Moëlle Epinière | CONGESTIONS cérébrales
CONVULSIONS | SPERMATORRHÉE

Notice très importante envoyée gratis sur demande.

HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France).